

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°068 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°7309-BF, SIGNE LE 29 MAI 2023 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME POUR LA RESILIENCE, LA GOUVERNANCE LOCALE ET LES SERVICES DE BASE (PREGOLS)

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Issa SAWADOGO**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 15 septembre 2023 de 14 heures 28 minutes à 15 heures 26 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7309-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS).

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Issa SAWADOGO, comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le mardi 12 et le jeudi 14 septembre 2023.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CAGIDH a organisé, le lundi 11 septembre 2023 de 09 heures 13 minutes à 13 heures 34 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition à la COMFIB, par le député rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Emile ZERBO, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

L'exposé des motifs, présenté par le Ministre, a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du projet de loi ;
- objectifs, zone d'intervention et bénéficiaires du programme ;
- description technique du programme ;
- coût du programme et caractéristiques du financement.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de Monsieur le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Les principales préoccupations ont porté sur :

- le risque qu'à la fin de ce programme la situation reste inchangée ;
- la prise en compte de la sécurisation des documents dans le cadre de ce programme ;
- les raisons profondes qui ont amené le Gouvernement à cibler les régions concernées par le programme ;
- le sort réservé à ceux qui n'auront pas pu bénéficier de ce programme d'ici à la fin de la période dudit programme ;
- la suite de ce programme ;
- les taux déjà atteints, en termes de résultats, de nos jours ;
- les conditions d'entrée en vigueur du programme évoqué à l'article 5 de l'accord de prêt ;
- les frais engendrés par le redéploiement d'un fonctionnaire ainsi que les mesures prises pour faciliter la résilience des fonctionnaires redéployés ;
- la répartition des coûts du programme par composante et par activité ;
- le dispositif d'exécution de ce programme sur le terrain ;
- la répartition du financement global par région ;
- le renforcement des capacités des collectivités territoriales dans le cadre de ce programme ;
- le sort réservé aux enseignants volontaires dans le cadre de ce programme ;
- la nécessité pour le Gouvernement de préciser si tous les ministères concernés par cette activité travailleront en synergie ;

- la gestion des éventuels conflits de compétences entre les collectivités territoriales et les circonscriptions administratives dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme ;
- la contradiction qui existe entre les informations fournies par la page officielle de la Banque mondiale ainsi que celles du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective d'une part et l'exposé des motifs du présent projet de loi d'autre part concernant les zones ciblées par le programme ;
- la possibilité que les programmes comme le présent qui ne génèrent pas de plus-values soient désormais financés par des ressources endogènes ;
- la possibilité que toutes les communes disposent de logiciel d'état civil au terme du présent programme ;
- les dispositions prises dans le cadre du programme afin que les communes qui ont perdu leurs données puissent reconstituer les bases d'informations perdues ;
- les mécanismes d'approvisionnement des écoles en cantines scolaires avant le mois de mars dans le cadre du présent programme ;
- les modalités de redéploiement des 20 000 fonctionnaires pour combler les déficits en ressources humaines des administrations décentralisées et déconcentrées.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de

loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Il ressort de ces échanges que la ratification de cet accord de crédit permettra de :

- moderniser l'état civil ;
- enregistrer les naissances dans les délais légaux ;
- délivrer des jugements supplétifs d'actes de naissance ;
- lutter contre l'apatridie ;
- résoudre les conflits communautaires de manière pacifique ;
- doter les écoles primaires publiques des zones d'intervention du projet de cantines scolaires et de cartables minimums.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

Le Président



Lassina GUITI

Le Rapporteur



Issa SAWADOGO

Séance d'appropriation du dossier : 11/09/2023

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	GUITI Lassina	Président
2.	SANOOU Yaya	Vice-président
3.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire
4.	SAWADOGO Issa	Membre
5.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
6.	KARAMBIRI Yaya	Membre
7.	OUARE Samadou	Membre
8.	NANA Basile	Membre
9.	LOMPO Dafidi David	Membre
10.	SANGARE Moussa	Membre
11.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
12.	YADA Salif	Membre

Liste des députés absents excusés

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 ^{er} Secrétaire
2.	SOULAMA Ousséni	Membre
3.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
4.	DIALLA Moumouni	Membre

Séance d'adoption du rapport : 15/09/2023

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	GUITI Lassina	Président
2.	SANOU Yaya	Vice-président
3.	SANGARE Moussa	Membre
4.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
5.	YADA Salif	Membre
6.	KARAMBIRI Yaya	Membre
7.	OUARE Samadou	Membre
8.	NANA Basile	Membre
9.	SAWADOGO Issa	Membre
10.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
11.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste des députés absents excusés

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 ^{er} Secrétaire
2.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire
3.	LOMPO Dafidi David	Membre
4.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre

Liste des députés absents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DIALLA Moumouni	Membre

Liste du personnel d'appui

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO Gérard	Administrateur parlementaire
2.	SARE T. Inès Fabiola	Attachée d'administration parlementaire
3.	OUEDRAOGO Nestor	Secrétaire d'administration parlementaire